



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8924^e séance

Vendredi 10 décembre 2021, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Ousman (Niger)

Membres :

Chine	M. Dai Bing
Estonie	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique	M. Mills
Fédération de Russie	M ^{me} Evstigneeva
France	M ^{me} Broadhurst Estival
Inde	M. Mathur
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. Gómez Robledo Verduzco
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} DeShong
Tunisie	M. Ladeb
Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé présenté par S. E. M. Sven Jürgenson, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Estonie, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan.

Je donne à présent la parole à M. Jürgenson.

M. Jürgenson (Estonie) (*parle en anglais*) : Conformément au paragraphe 3 a) iv) de la résolution 1591 (2005), j'ai l'honneur d'informer le Conseil de sécurité des activités menées par le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan pendant la période allant du 15 septembre à ce jour.

Au cours de la période considérée, le Comité a reçu le deuxième rapport d'activité trimestriel du Groupe d'experts sur le Soudan. Le Groupe d'experts nous a donné des informations actualisées sur la mise en œuvre de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan, la dynamique régionale, la situation des groupes armés dans la région, la violence intercommunautaire et la situation humanitaire. Je voudrais porter à l'attention du Conseil les éléments suivants issus du rapport du Groupe.

Le Groupe a indiqué que les mouvements signataires avaient pris part au partage du pouvoir au Darfour et à Khartoum, mais que la mise en œuvre des autres dispositions de l'Accord de paix de Djouba avait été retardée. Dans l'intervalle, les mouvements non signataires, en premier lieu l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid, ont fait fi des appels à rejoindre l'Accord de Djouba.

Le Groupe a constaté que, si le contexte national reste défavorable au processus de paix au Darfour, la dynamique régionale y demeure globalement favorable. Par exemple, la force conjointe Tchad-Soudan a

continué d'opérer le long de la frontière entre les deux pays, contribuant à la stabilité au Darfour, et les acteurs nationaux et internationaux se sont dans l'ensemble accordés sur le retrait de Libye des forces étrangères, notamment les éléments darfouriens.

Les conditions de sécurité au Darfour demeurent précaires. Les initiatives du Gouvernement soudanais en matière de protection des civils n'ont pas encore montré d'avancée positive.

Enfin, comme il s'agit aujourd'hui de mon dernier exposé au Conseil de sécurité en ma qualité de Président du Comité 1591, je voudrais, sur une note plus personnelle, dire quelques mots de conclusion. Je tiens à remercier tous les membres du Comité qui ont travaillé sans relâche ces deux dernières années. Ensemble, nous avons accompli des progrès modestes mais néanmoins notables pour améliorer l'efficacité et la transparence des activités du Comité. Ainsi, nous avons réussi, ensemble, à mettre à jour la liste des personnes soumises à des sanctions, à donner davantage de substance aux exposés trimestriels devant le Conseil et, c'est peut-être le plus important, à resserrer notre coopération avec les autorités de transition soudanaises. Je tiens également à remercier le Secrétariat pour tout l'appui technique qu'il nous a fourni ces deux dernières années.

Je vais transmettre les enseignements tirés de notre expérience à la prochaine présidence du Comité, à qui je présente tous mes vœux de réussite. J'espère que le nouveau président ou la nouvelle présidente pourra se rendre au Soudan prochainement. Je tiens à encourager mon successeur à développer des contacts avec les autres organes subsidiaires, selon qu'il conviendra. Je sais que le Comité 1591 est déterminé à continuer de collaborer avec le Soudan et tous les acteurs concernés pour que la paix au Darfour devienne une réalité.

Le Président : Je remercie M. Jürgenson de son exposé.

Je donne à présent la parole au représentant du Soudan.

M. Elbahi (Soudan) (*parle en arabe*) : Avant toute chose, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre. Je suis convaincu que vous gèrerez les travaux du Conseil avec une grande aptitude. Je tiens également à remercier le Mexique de sa conduite compétente des travaux du Conseil le mois dernier. Je sais gré au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant

le Soudan pour son exposé trimestriel sur les activités du Comité. Je lui souhaite plein succès, ainsi qu'à son successeur.

Ces dernières années, le Soudan a souligné à maintes reprises sa position constante sur les mesures punitives imposées à notre pays en vertu de la résolution 1591 (2005) et des résolutions ultérieures, à savoir que les sanctions ne correspondent plus à la réalité sur le terrain au Darfour aujourd'hui, qui a beaucoup changé par rapport à 2005, année où elles ont été imposées.

Le Président du Comité des sanctions reprend des propos encourageants en disant que l'objectif des sanctions n'est pas de pénaliser le Soudan, mais d'encourager la paix et la stabilité. En réalité, ces sanctions ne servent aucun but, si ce n'est ternir la réputation de mon pays et restreindre les déplacements de ses forces qui s'emploient à remédier aux atteintes à la sécurité. Nous venons d'entendre le Président déclarer de nouveau, alors qu'il arrive au terme de son mandat, qu'il encourage son successeur à s'engager dans des activités de sensibilisation pour fournir davantage d'explications sur le régime de sanctions. Il s'agit là d'une admission claire, 16 ans après l'imposition des sanctions, qu'elles sont toujours source de confusion et portent gravement atteinte à la réputation du Soudan, et qu'elles doivent donc être immédiatement levées.

La fin des mesures imposées en vertu de la résolution 1591 (2005) et des résolutions connexes permettra aux autorités soudanaises de reconstituer les capacités des services de sécurité et du maintien

de l'ordre, afin de maintenir et de consolider la paix, non seulement au Darfour mais dans une vaste région frontalière dans laquelle les groupes criminels organisés se livrent parfois à la contrebande d'armes et de migrants, entre autres activités criminelles transfrontalières. Lever ces mesures renforcera la capacité du Soudan à devenir un État vivant en paix avec lui-même et avec son environnement régional.

Par ailleurs, il est décevant et préoccupant que le Conseil de sécurité ait précédemment accepté de fixer des critères à l'aune desquels il pourrait revoir ces mesures punitives, mais qu'il n'ait pas été en mesure à ce jour de définir ces critères, les discussions sur la question ayant pris fin brutalement. Cela a pour conséquence de maintenir ces sanctions en vigueur pour une durée indéterminée ; c'est là une situation inacceptable. Nous avons déjà confirmé que nous étions disposés à engager des consultations avec le Secrétariat et les membres du Conseil de sécurité pour convenir de critères mesurables et applicables, notamment en facilitant la visite d'une équipe du Secrétariat au Soudan, où elle a rencontré les responsables nationaux compétents.

Tout cela s'est fait sur la base d'échanges positifs et en toute bonne foi, même si nous savons que le Conseil de sécurité a déjà levé des sanctions contre d'autres pays sans recourir à des indicateurs, critères ou autres conditions préalables. C'est pourquoi le Soudan demande au Conseil de sécurité de mettre immédiatement fin aux sanctions, car elles sont totalement inutiles et injustifiées.

La séance est levée à 10 h 10.